

n'a pu atteindre ; et en dépit de tout cela l'intérêt sur la dette n'est augmenté que de quelques centaines.

M. McMULLEN : Des phrases !

M. DAVIN : Maintenant, M. l'Orateur, je ne m'étais levé que pour attirer l'attention sur l'attitude prise par un grand homme, attitude que j'ai étudiée à tous ses points de vue sans pouvoir la comprendre. Je me contenterai d'ajouter pour le moment que je suis heureux de voir que la discussion commencée dans cette chambre s'est faite de la manière la plus digne. Je puis ne pas approuver les opinions émises, je puis croire que l'on a manqué de franchise, mais l'esprit de modération avec lequel on a abordé cette question—question dangereuse si elle n'est pas traitée d'une manière convenable, est digne des hommes d'Etat.

D'après ce que j'ai lu de l'entrevue avec M. Sifton, il est très probable, je crois, que la législature et le gouvernement du Manitoba se montreront dignes en traitant cette question au meilleur de leur jugement, et qu'après délibération ils feront connaître franchement ce qu'il entendent faire. Alors, M. l'Orateur, ils montreront devant le peuple canadien et devant l'Empire une attitude digne d'une grande province, digne de la législature d'une grande province et ils aideront au règlement d'une question qui pourrait mettre en danger la paix et la prospérité du pays.

M. CASEY : Le débat sur l'adresse, comme on l'a fait observé, a pris une extension regrettable, mais, je vous le demande, M. l'Orateur, je le demande aux honorables messieurs de la droite, à qui la faute ? Qui nous a forcés d'aborder, dans le cours de cette discussion, des sujets qui sont ordinairement discutés devant le peuple ? Les honorables députés de la droite, les membres du gouvernement ont commencé leurs excursions électorales à travers le pays dès le mois de novembre dernier et les ont continuées jusqu'à l'ouverture de la session. En vérité, je ne regrette pas ces proportions qu'a prises la discussion, car cela a donné plus de vie, plus de liberté au débat. J'espère que cela donnera au débat plus de vigueur que n'en a montré l'honorable député d'Assiniboia-ouest (M. Davin), qui vient de parler, car son discours n'est qu'une nouvelle preuve de l'esprit d'insignifiance qui semble avoir animé les honorables messieurs de la droite. Autrefois, M. l'Orateur, qui avait un style plus fleuri que l'honorable député d'Assiniboia ? Ses discours ne présentaient-ils pas l'aspect de la prairie au mois de juin, couverte de fleurs, parsemée de couleurs diverses, répandant les suaves senteurs de l'Arabie heureuse ? Sa voix avait de ces élans d'éloquence qui animent toujours un débat. Je ne dirai pas que le discours de l'honorable député est vide de sens, car il a émis certaines assertions qu'il aurait dû passer sous silence. Mais s'il a été caustique sous certains rapports, son discours en général a été très plat, et très insignifiant. Il a longuement parlé de la condition déplorable qui existe en Angleterre et des méfaits de M. Sifton dans Haldimand. C'est à cet endroit de son discours qu'il a montré de l'éloquence. Je ne saurais laisser passer les observations de l'honorable député sans dire qu'elles étaient pen en rapport avec la dignité d'un membre de cette Chambre, d'un homme qui a la réputation d'être bien élevé, car cet honorable député a dit que M. Sifton n'était

qu'un avocat sans cause, un voyageur. C'est bien là ce qu'il a dit, bien que je le voie dans le moment hocher la tête. M. Sifton occupe dans le Manitoba et le Nord-Ouest une position qui ressemble beaucoup à la position qu'occupe l'honorable député, et il est bon, en outre, de se rappeler que le monsieur en question ne peut pas être ici pour se défendre.

L'honorable député s'est abstenu d'émettre la moindre opinion sur la question des écoles du Manitoba, bien qu'il accuse les honorables députés de ce côté-ci de la chambre de n'avoir pas le courage de se prononcer sur la même question. L'honorable député est très poli en apparence, mais les observations qu'il a soumises à la Chambre nous ont donné une bien faible idée de sa sincérité. Il a dit que nous n'avions pas le courage de discuter cette question, et cependant, bien qu'il ait parlé plus d'une heure, la Chambre ignore encore qu'elle est son opinion sur ce sujet. D'après l'honorable député, trois alternatives s'offrent au chef de l'opposition ; ou d'approuver le gouvernement, ou de le condamner, ou d'accepter l'offre du gouvernement et relancer. L'honorable député voudra bien dire aux députés de la partie est du pays ce que l'on entend dans les prairies par cette expression d'accepter l'offre d'un homme et relancer. Je crois que cela veut dire encherir. J'admets qu'un chef à qui il s'offre trois alternatives n'est pas à près tout acculé dans une très mauvaise position. Mais l'honorable député d'Assiniboia relance l'honorable député, car il a quatre alternatives ; non seulement il peut accepter l'offre du gouvernement et le relancer, ou l'approuver ou le condamner, mais il peut faire ce qu'il a fait en maintes occasions, parler dans un sens et voter dans un autre.

M. DAVIN : Jamais. Citez un cas.

M. CASEY : C'est là une alternative qui ne s'offre pas au chef de l'opposition qui ne connaît pas encore ce truc.

M. DAVIN : On ne saurait citer de moi un seul cas de ce genre.

M. CASEY : L'honorable député d'Assiniboia-ouest attaque M. Sifton et parle d'une entrevue qu'il a eu avec lui à Montréal, et de certains discours prononcés dans Haldimand et que M. Sifton ne reconnaît pas comme fidèlement rapportés. L'honorable député s'est montré, je pense, un peu téméraire en prétendant que le rapport de ses discours et de cette entrevue était exact et fidèle. Il ne s'est pas écoulé de nombreuses années depuis que le *Citizen* d'Ottawa publiait un jour le rapport *verbatim* d'un discours que l'honorable député d'Assiniboia-ouest (M. Davin), était supposé avoir prononcé la veille à Stratford. Non seulement ce discours contenait des traits d'esprit et d'éloquence, mais des interruptions et d'habiles réponses et aussi des applaudissements. Le seul point regrettable en tout cela c'est que la Providence n'avait pas permis que l'honorable député fut à Stratford le soir en question. Ainsi, l'honorable député ne devrait pas avoir une trop grande confiance dans les rapports d'entrevues et de discours.

L'honorable monsieur informe de plus la Chambre que l'honorable député d'Oxford-sud (sir Richard Cartwright) parle sur un ton beaucoup plus enjoué lorsqu'il a des déficits à discuter et il désirerait presque l'existence constante des déficits pour voir l'honorable député dans cette condition. Que

M. DAVIN.